

En mémoire de  
Monsieur Eugène TOUPET  
Ancien maire de Vez  
et Vice-Président de la Société historique de Villers-Cotterêts.

## LE CHATEAU DE VEZ pendant la guerre de Cent ans

---

Il n'est de plus ravissante vallée que celle de la rivièrette d'Automne, qui naît près de Villers-Cotterêts. Elle est partout verdoyante, ses flancs s'élèvent jusqu'à la crête où affleure la roche blanche. Au delà, le plateau de riche culture s'étend jusqu'aux rideaux des forêts de Retz et de Compiègne, qui ferment l'horizon.

Le cours d'eau et la route sont partout jalonnés de villages et hameaux, que le Moyen Age a peuplé d'églises et de petits édifices précieux. Un éperon boisé se détachant du plateau, a appelé l'implantation du Château fort de Vez ; ses murailles n'apparaissent pas de la vallée mais son étonnant donjon, qui a bravé les vicissitudes, surplombe la cîme des arbres.

Il n'est pas une création du fameux duc Louis d'Orléans, comme tous les guides persistent à le propager. Il n'est pas davantage un des relais de l'hypothétique ceinture fortifiée du duché de Valois, comme Viollet-le-Duc l'a décidé. Tel qu'on le voit, il n'en reste pas moins une érection que rendirent nécessaire les troubles de la guerre de Cent ans.

### LA JACQUERIE

Quand la guerre débuta, vers 1337, la seigneurie de Vez appartenait toujours aux descendants d'un fondateur contemporain de Philippe-Auguste. Membres de cette famille d'Estrées, qui en blason portait : d'argent à une quinte-feuille de gueules, accompagnée de huit merlettes de même, posées en orle ; famille dont les pièces d'archives sont insuffisantes pour en dresser une généalogie exacte. La seigneurie - nous le verrons - s'était scindée en deux : le château était détenu par Hector de Vé, et la partie formant basse-cour par certain écuyer Guyot Degny.

Les nobles seigneurs étaient en ces temps aux armées, y faisant sans doute des prouesses, mais sans y cueillir de lauriers.

Les défaites des deux premiers rois Valois ont occasionné bien des misères, mais c'est surtout après Poitiers (1356) que les troupes mercenaires, de toute origine, sans emploi et sans aveu, se sont répandues à travers la France.

La campagne en arrive à être littéralement pressurée et ruinée; son peuple incline à confondre ses dévastateurs avec ses seigneurs, oppresseurs nés qui ne leur sont d'aucune aide, et le drame atroce de la Jacquerie survint, qui prit naissance dans la vallée de l'Oise.

La décision des États du Vermandois réunis à Compiègne, qui prescrivait la remise en état des forts, et la mise en place de garnisons fit déborder le vase. Poussés à bout, n'ayant plus rien à perdre, les paysans se levèrent le 21 mai 1358 et ce fut l'explosion de leur désespoir; ils assouvirent leur vengeance sur les nobles par le saccage, l'incendie, le viol et le meurtre.

Les Jacques ne se bornèrent pas à aller assiéger Compiègne, Senlis et Meaux: ils se propagèrent au loin avec une étonnante spontanéité. Rien que dans les terres du Laonnois, de Coucy, du Soissonnais et du Valois ils saccagèrent, selon Froissart, plus de cent châteaux ou maisons nobles, nombre important si l'on retient que le soulèvement dura moins d'un mois. Si l'on fait crédit à la chronique de Valsery (1), les châteaux de Montgobert, Noroy, Maucreux, Puisieux, Oigny, Coyolles, Vivières et Lagny en souffrirent. L'incendie était général.

On disait aussi que des gens de la vallée d'Automne avaient pris part au mouvement: Colart le meunier - Rebours de Fresnoy - Nérenget curé de Gillocourt - Lambert ou Pierre d'Éméville et Guillaume l'herbager de Vez.

Mais des événements survenus à Vez, rien n'a été publié jusqu'à présent.

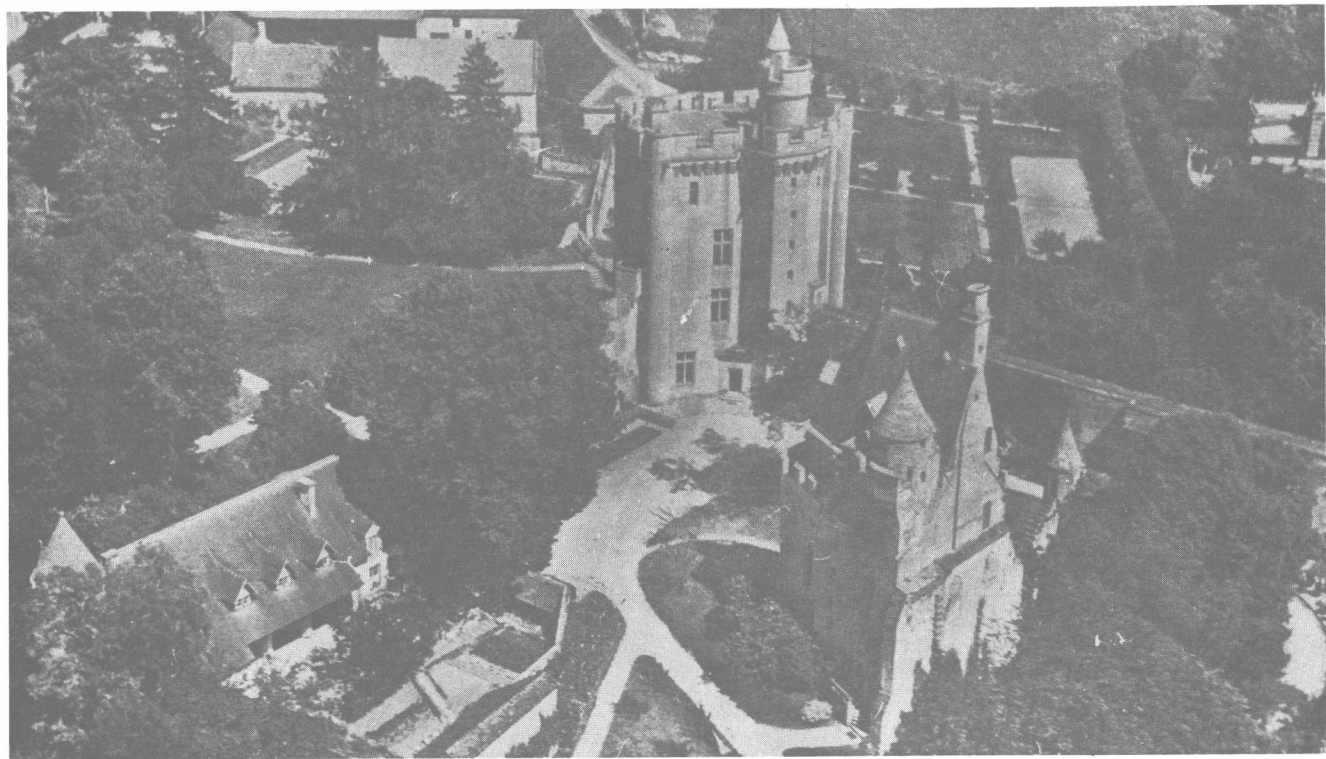
Les "effrois" cessèrent le 10 juin, par l'extermination des bandes près de Clermont. La répression terrible ne s'arrêta pas là, toute une série de "lettres de rémission", achetées au pouvoir royal par les réchappés des cohortes vilaines le montrent. Ces pièces en apprennent plus que ne l'ont fait les chroniqueurs; grâce à l'une d'elles conservée aux archives nationales (2), nous pouvons préciser des révélations fort curieuses, qui concernent notre sujet.

Quatorze années se sont écoulées depuis les événements. Le seigneur de Vez entreprend de poursuivre en justice, dix de ses sujets et deux veuves, qu'il rend responsables du pillage et de la ruine du manoir familial. Les incriminés se défendent et les juges de la Chambre des Requêtes du Palais, tentent d'éclaircir la cause.

Voici en résumé la plainte de Jean sire de Vez et d'Esquerdes: Messire Hector, jadis son père avait *un bon et bel chastel assis en ladite ville de vé, bien garnie et édifiée de plusieurs beaux membres, c'est assavoir: sales et plusieurs chambres, celliers, caves, cuisine, coulombier, maréchaucées, granges et plusieurs autres membres... auquel chastel ledit défunct avoit plusieurs grans garnisons, grand foison de grains, blez,*

1 - Selon Roch. Bull; soc. hist. Villers-Cotterêts - 1909 P. 95

2 - Arch. Nat. X I.c. 32 a - n° 31



*avoines, poiz, fèves et autres grains; plusieurs beaux estermens de chambre et d'ostel, plusieurs beaux liz fourniz de plusieurs belles couvertures, seinglés et fourrés de vair et de griz, coultes, pointes de soye, serges, courtines de soye et de cendail et plusieurs autres choses appartenant à tel seigneur comme estoit le dit défunct, grant quantité de beau linge, robes, joyaux, grant quantité de bestail blanc et rouge, harnois a armes pour joustes, guerres et tournoys, chevaux, vaisselle d'or et d'argent, de madre, de cuivre et d'estein».*

Tout cela pouvait s'évaluer à 2 000 livres et plus.

Il se trouvait aussi le chartrier seigneurial composé de papiers, obligations, rentes; rôles, dénombrement de ses fiefs, etc.

Pertes évaluées 1 000 livres parisis et plus.

Or l'an 1358, entre la fête du Saint Sacrement et celle de Saint-Jean-Baptiste (24 juin), ceux qu'il nomme, avec leurs complices du pays de Beauvaisis, de la rivière d'Automne et grande quantité d'autres, armés comme ils pouvaient, étaient allés en la dite maison et «*avaient pris les biens meubles... lettres et papiers... et de tout ce qu'ils avoient trouvé oudit hostel; avoient robé, pillé, osté et emporté, appliquans à leurs profiz et usaiges, ou en fait ce qu'ils avoient voulu, et partie dudiz biens avoient gasté par tèle manière, qu'il n'en étoit demouré qui valoit un denier...*

*Non contents de ces choses, mais persévérant de mal en piz (les accusés et leurs compagnons) avoient bouté le feu en ladite maison et par tous les édifices et appartenances d'icelle, (à tel point qu'elle fut) arse, démolie, abatue, destruite et arrasée, si et par tèle manière qu'il n'y auroit demouré rienz droit, que tout ne feust réadmené à aire (rasé à fleur de sol); ou à moinz, qu'il le voudroit réédifier qu'il ne faisoit tout abatre jusquez en pié».*

Evaluation de l'édifice: 4 000 livres parisis et plus.

Les accusés étaient: Jehan Richart - Petit le Meunier - Jehan Jacquerel - Jehan Loille dit Cousin - Girart Barat - Pasquier Barat, lequel avait en plus épousé la veuve d'un autre coupable; Denisot Guigant, lequel s'était à l'occasion enrichi de plus de 2 00 livres. Ensuite venait Pierre Lescrivier.

On ne pouvait fait comparaître Colin Baudoyne, qui était mort, de même Jehan de Bergny, qui avait volé pour 160 livres et plus; en lieu et place de ce dernier, on impliquait ses deux enfants: Jeannot et Perrot, et sa veuve remariée à Henry Barat.

Et le sire, faisant observer qu'en qualité de fils aîné du sinistré, il était seul héritier du château et de ses indemnités; si jusqu'à présent il n'avait pu poursuivre les émeutiers, c'est que les guerres le maintenaient en permanence aux armées.

En conséquence il demandait que les sus-nommés fussent condamnés à «*Réédifier, réparer et mettre en bon estat ladite maison ou chastel fort*» ou à lui payer 4 000 livres, plus les 3 000 de meubles et titres perdus, et, qu'en attendant le règlement final, ils soient mis en prison et contraints de verser 40 livres chacun par année.

Après avoir lu cette requête, les justiciers par décision du 2 septembre 1372, ordonnèrent une information sur les faits et convoquèrent les parties adverses.

Les prévenus après avoir réfuté tout en bloc, affirmaient n'avoir jamais manqué de fidélité envers le roi, le duc d'Orléans et leurs seigneurs. A tel point que lorsque s'étaient produits les "effrois", ils avaient résisté et fait de sorte que l'hôtel de feu chevalier Guyot Degny ne fut démoli ni brûlé. Ils avaient souhaité aussi préserver celui d'Hector de Vez, mais cela n'avait pu se faire, car les Jacques armés s'étaient installés chez eux et «*leur avoient commandé qu'il alassent avec euls et leur aidassent à démolir, abatre et despecer ledit hostel, en disant que, si yceux n'y aloient, ils seroient meurdriz et tuez tantost, et leur avoient plusieurs fois mis lesdits malfaiteurs, leurs espées sur leurs cols en les voulant ou faisant semblant de tuer...*» Mais aucun d'eux n'avait obéi, tout le mal finalement s'était fait contre leur gré.

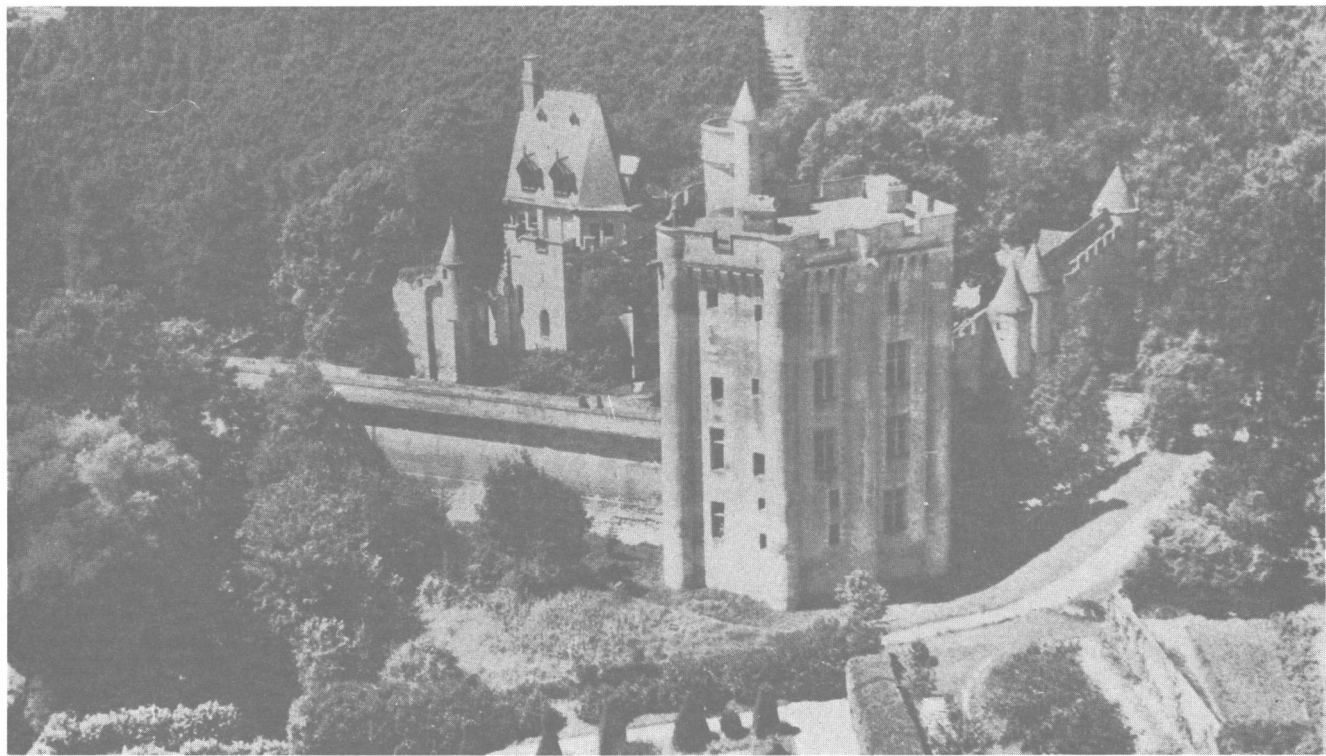
Ils ajoutaient encore, et ceci est important, qu'après les "commotions" le seigneur revenu avait convoqué tous ses sujets, il les avait rassurés, et ne leur demanderait rien en raison de son désastre et de ses pertes, sinon, qu'à la faveur de ce pardon «*ilz lui aidassent à faire sa forteresse, qu'il avoit déjà commencé à faire en son dit hostel, en disant qu'il avoit bien mestier de leur aide et chacun d'euz, depuis ce, avoient aidé audit chevalier à faire sadicte forteresse c'est assavoir : les uns avoient ouvré aux fosses, les autres prestez leurs chevaulx, a admener pierre et mortier, et fait au mieulx et de plus convenablement qu'ils avoient peu, chacun en droit soy et selon sa faculté et pouvoir*».

Et pour finir, ces paysans rappelaient qu'en outre ledit seigneur, s'était retourné contre des tiers plus manifestement coupables et, avec eux, «*il avoit traité à composition plusieurs genz du quelles il avoit reçu diverses sommes, montant à plus grand somme que le dommage qu'il avoit eu, et en estoit bien récompensez*».

Leur conclusion était qu'il n'y avait plus lieu désormais d'inquiéter les bonnes gens du village.

Des affirmations et répliques échangées, lesquelles étaient sincères ? - La cour dépêcha des commissaires enquêteurs sur les lieux ; des débats tels que ceux-là ne pouvaient que traîner.

Ce n'est que trois ans plus tard, le 16 juin 1375 que le jugement fut rendu, devant Allart de Villiers procureur de Jean de Vez, et maître Pierre de la Chapelle procureur des défenseurs. La sentence ne laisse pas de nous étonner, elle donnait l'absolution aux manants, et condamnait le seigneur aux dépens.



Le courroux de celui-ci se devine, il en appela incontinent en Cour de Parlement. Il faut croire que sa cause n'était pas la bonne, car le haut prétoire confirma le jugement de la Chambre des Requêtes, toutefois elle exonérait chaque partie des dépens.

Seigneur et vilains s'accommodèrent, mais leurs engagements nous sont inconnus; ensemble ils sollicitèrent du roi Charles V, l'abandon des droits de justice. Cela leur fut accordé en considération du malheur des guerres et des fidèles services rendus par le sire, d'abord par lettre datée du Louvre le 26 décembre 1375, puis en Cour de Parlement le 4 février suivant (3).

Ainsi Jean de Vez avait voulu faire rembourser par quelques survivants du drame, l'ensemble des pertes causées par une foule en délire. Cette fois il s'était heurté à des justiciers.

### LES PRINCIPAUX CARACTÈRES DU CHATEAU DE VEZ

Le texte qui vient d'être analysé, donne d'intéressants détails sur le contenu mobilier, les réserves de vivres, etc. et aussi quelques indices sur une reconstruction qui aurait suivi de peu la sédition; ce qui, curieusement, corrobore quelques lignes qu'avança Paillet sans indiquer sa source (4) à savoir «*qu'à l'appel des seigneurs de Vez, les populations accoururent pour élever autour du château une forteresse capable de résister à l'ennemi commun, et d'offrir un asile aux habitants des campagnes voisines*».

Est-ce à dire que c'est à Hector, donc avant 1375, que nous devons le château tel qu'on le connaît?

Il ne nous le semble pas, l'examen archéologique révèle trois principales campagnes de travaux, qui cependant appartiennent toutes au XIV<sup>e</sup> siècle.

La surface est très restreinte, l'ouvrage n'était pas destiné à résister aux armées régulières, mais seulement aux compagnies de routiers, celles qui razziaient la campagne. Le périmètre de l'enceinte n'est long que de 260 mètres, son carré s'il était parfait donnerait 65 mètres à chaque côté.

L'enceinte malgré sa petitesse est très dépourvue d'ouvrages de flanquements, ceux qui existent ne consistent qu'en échauguettes.

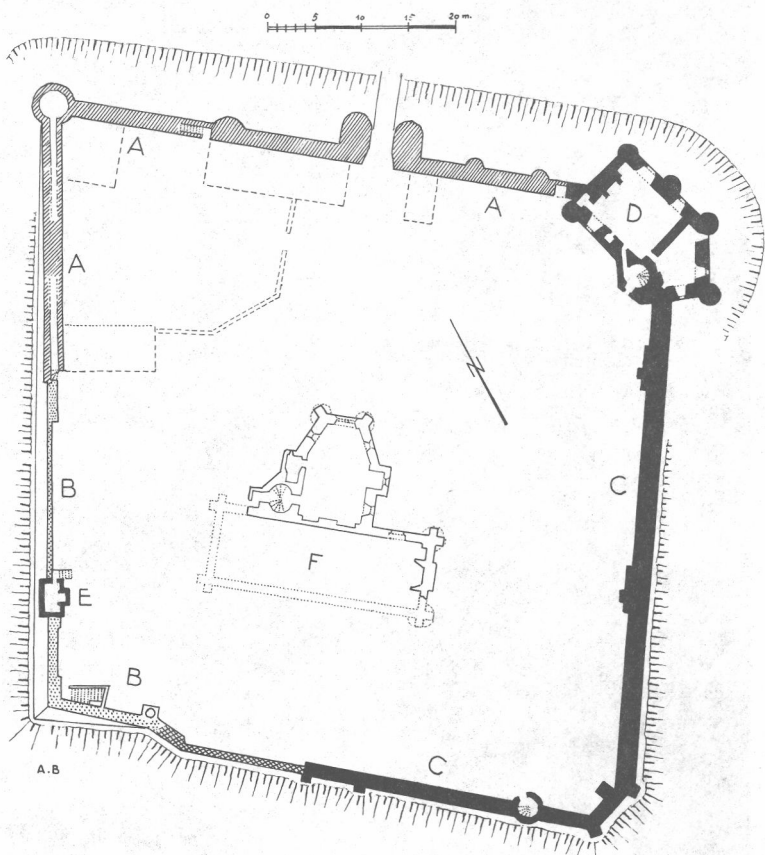
Deux seuls côtés, qui se prolongent en retour d'équerre (A. A. du plan) sont hauts, et surmontés d'un chemin de ronde; tandis que les deux autres, en partie (B. B. du plan) plus chétifs ne hissent qu'un parapet sur la terrasse de la cour; mais il y a lieu de remarquer que ces derniers, sont mieux défendus par la nature; ils bordent un ravin abrupt.

---

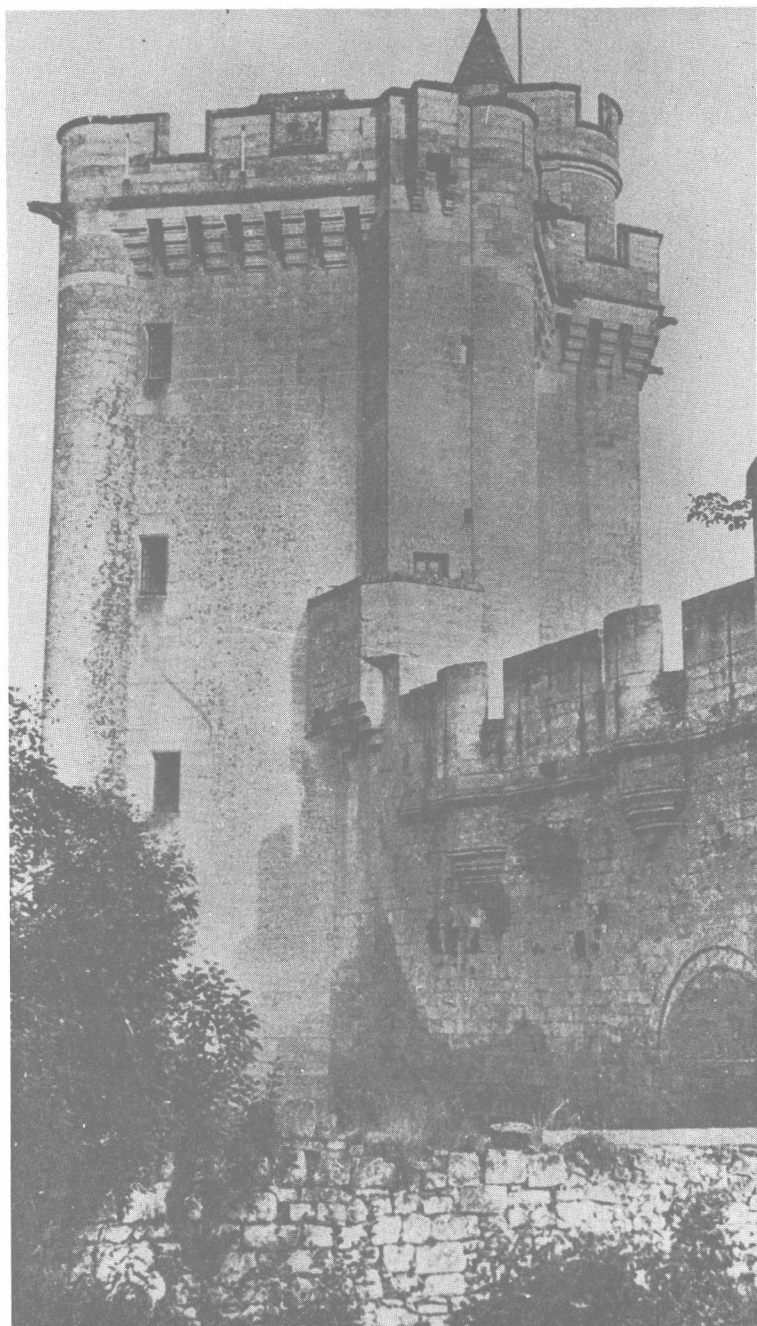
3 - Arch. Nat. X I.c. 32 a - n° 29 & 30

4 - Notice historique sur Vez. 1857. P. 23

# CHATEAU DE VEZ







Le donjon est une bastille miniature, placée en diagonale à l'angle le plus vulnérable de l'enceinte, puisque le dehors se trouve là au niveau du village. Son plan oblong est désarticulé pour flanquer les deux courtines adjacentes, et il communique avec leurs chemins de ronde à la hauteur du premier étage. Cette tour qui domine le fond du fossé de 26 mètres, est à quatre niveaux tous planchéiés, sous une terrasse à couronne de mâchicoulis continue. C'est à ce sommet que se concentraient les principales capacités défensives de l'ouvrage; capacités plutôt dissuasives a jugé M. Mesqui.

Enfin, il y avait un logis d'apparat qui se trouvait au milieu de la cour, et contre lui s'adossait une chapelle (F).

Comme on peut le voir sur le plan en annexe, ce qu'il reste des premières campagnes de travaux se trouve dans la partie des courtines S.O et N.O. La courtine N.E, celle de l'entrée, est plus récente et son appareillage plus soigné. Enfin la dernière courtine S.E (C.C du plan) ainsi que le donjon (D) sont des érections homogènes, qui dénotent la venue d'une entreprise spécialisée (5), laquelle travaillait en accord avec les chantiers qui œuvrent alors aux fortifications voisines de Crouy-sur-Ourcq, Montépilloy et même aux deux forteresses duciales du Valois.

C'est cette qualité de besogne qui a induit en erreur Viollet-le-Duc, et lui a fait croire que le château de Vez était une édification de Louis d'Orléans. Nous avons dit qu'il en est rien; Vez n'était qu'un fief de particulier.

Les multiples périodes de travaux dénotent que le château n'est plus celui de la reconstruction hâtive d'Hector, signalé sur le titre de 1375. Ce qui semble faire démonstration supplémentaire, c'est la présence du logis isolé dans la cour, indépendant du donjon; cela constitue une dualité étonnante dans la pratique de l'époque. Aussi pensons-nous que la fière et dernière campagne, celle du donjon et de sa robuste courtine (C) doit-être reportée aux dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle; sans doute fut-elle commandée par Jean de Vez et d'Esquerdes qui, à la faveur d'une certaine aisance et d'une période de répit, put terminer la tâche, avant son décès qui se place en 1399. (6)

---

5 - Une innovation de caractère défensif se trouve contre la courtine intérieure S.E. - C'est un procédé d'échauguettes rectangulaires, à double flanquements, débordant du chemin de ronde, destinées à battre l'assiégeant dans le cas où il aurait réussi à pénétrer dans la cour.

A noter que seulement sur cette courtine, paraissent des marques de tâcherons, doublées de celles d'épaisseur. Elles se retrouvent sur la guérite dite de Jeanne d'Arc, laquelle appartient à cette même campagne de travaux. (E du plan)

Quant au logis de la cour, il a été trop restauré par M. Léon Dru de 1895 à 1904, aussi n'est-il guère possible de lui rendre sa date. Il peut être le vestige de la reconstruction qui suivit la Jacquerie.

6 - Il se trouve au premier étage du donjon un réduit exigu, seul dans la tour à porter une voûte. Sa clé s'orne d'un écusson qui, en théorie, devrait être celui du bâtisseur. Cet écu fait notre désespoir; son champ est un échiqueté, inconnu dans l'armorial de Vez. D'autre part, l'écu est posé sur une rose héraldique; la rose elle-même, est-elle le développement de la quintefeuille du blason des Estrées? - Trois types de sceaux de Jean de Vez sont connus, deux d'entre eux ne portent qu'une rose avec sa branche.

## CONSISTANCE DES SEIGNEURIES DE VEZ

Comme il était d'usage à chaque mutation, les seigneurs durent remplir leurs devoirs féodaux après le décès de Philippe d'Orléans comte de Valois. Les deux dénombrements datés de 1376 sont conservés (7); ils étaient présentés à la veuve et douairière Blanche de France, car la seigneurie de Vez était tenue en hommage du château de Crépy.

Jean sire de VEZ et d'Esquerdes qui était toujours retenu au loin pour le service du roi, se fit représenter par les gardes et procureurs de sa terre, Pierre de Flavay seigneur du dit lieu et Philippe Tarenne dit Sausset. Ils énumérèrent la consistance du bien et son évaluation par article.

Le châtel de Vez et les jardins d'entour - la justice: haute, moyenne et basse, où il nomme un sergent de son choix - la garenne - 80 hommes et femmes de corps à Vez - la taille - la cense, c'est à dire le droit sur chaque chef de ménage et sur chaque cheval - le vivier de Warnac - l'aulnois de Raimberval - 15 arpents de terre au lieudit Fontenailles - des rentes en avoines sur Vez - le pré de Vez - 20 muids de blé dûs par le moulin de Warnac - et enfin quatre arrière-fiefs assis à Vez: de R. de Saint-Clair - des hoirs Lambert de Horville, de Girart Guillot et des hoirs Ranvillers. La seigneurie principale on le voit, était d'un revenu assez médiocre.

Robert de SAINT-CLAIR (sur Epte) chevalier, déclara de son côté: un hôtel et manoir à Vez - un jardin tenant à la maison - la moitié des justices de Vez, en indivision avec le seigneur Jean - 3 arpents de vigne, qui sont actuellement en friche - des cens et rentes - le bois nommé le Fay - une aulnoie et un pré, lieudit la Salle - un pré au dessus du vivier de Vez - des hommes et femmes de corps - droit de champart sur plusieurs terres - moitié du four de Vez - 6 arpents de terre, devant la maison de Fontenailles - 5 arpents au lieudit Sauveret - 5 arpents et demi, lieudit la Voie moyenne - redevances d'avoines et de poules par certains ménages - mouture franche au moulin de Vez, qui a été abandonné avec un vivier au prieuré de Longpré - et enfin, un arrière fief à Vez, tenu par Gilles Briet.

On sait grâce à Bataille (Antiquités du Valois) que cette seconde seigneurie avait son siège à la basse-cour du château; que Saint-Clair en était titulaire du chef de sa femme Péronelle, parente sans être sœur de Jean de Vez. Cette seigneurie restera distincte jusque 1446 environ, date à laquelle Guillaume de Lodes opérera la réunion.

La marqueterie féodale ne s'arrête pas là, Jean de NANTEUIL seigneur de Morcourt, d'après son dénombrement de 1372, tenait de l'évêché de Soissons un fief à Vez, des rentes sur des masures sises au cimetière du village et un arrière fief, dit de la Gruerie, tenu par Jean Lévesque de Vez.



*Blason de Jean de Vez*

1388

#### JEAN DE VEZ

Nous l'avons vu inquiéter les Jacques et remplir son devoir de vassal en 1376 ; il fut surtout un militaire, aux loisirs limités.

Malgré la réorganisation du royaume apportée par le sage gouvernement de Charles V, et une période de paix relative, Jean ne put guère résider dans ses domaines, sinon peut-être dans sa terre d'Esquerdes en Morinie, plus à proximité de son champ d'action.

Une de ses interventions qui concerne Vez est doublement évocatrice : de conséquence de guerre c'est la ruine du moulin de Warnac (situé en Vez et Largny) - c'est l'aisance du seigneur, puisqu'il fait proposition de rebâtir.

Le sire avait coûtume de recevoir chaque année 20 muids de grain de ce moulin qui appartenait au roi, et cela faisait treize ans que l'usine était à la ruine.

Pour comprendre le compromis qui va suivre, il faut savoir qu'en 1221 Philippe-Auguste avait donné à Raoul d'Estrées le moulin de Vez, mais ce moulin était chargé d'une rente de 20 muids envers les religieuses de Longpré ; le roi, à titre de dédommagement avait concédé au seigneur 20 muids à prendre sur l'autre moulin de Warnac.

Privé maintenant de ce revenu, Jean de Vez suppliait le roi en 1376 de relever l'usine ou à défaut de lui faire l'abandon des ruines afin qu'il puisse le rebâtir lui-même et contraindre les "banniers" (usagers obligatoires) à revenir s'y approvisionner.

Les gens du roi se posèrent les questions : qu'allait coûter la réfection ? - quel revenu fournirait le moulin neuf ? Avant de prendre une décision ils firent procéder à une enquête sur les lieux, et des experts chiffrèrent minutieusement la reconstruction : un maçon de Largny, deux charpentiers de Crépy et d'Eméville et deux terrassiers de canaux. Mais il était observé que la récupération des droits de banterie était incertaine car Warnac comme le moulin de Coyolles s'était trouvé dans le même domaine royal ; de ce fait, les manants de Largny, Villers-Cotterêts, Pisseleu et Noue étaient fondés à pouvoir faire moudre ici ou là, à leur gré.

Les enquêteurs ajoutèrent les dépositions de 17 intéressés, dont 6 meuniers des alentours. Considérant que la reconstruction évaluée 180 livres parisis ne pourrait produire en revenu que 20 muids de blé, c'est à dire seulement le montant de la rente due à la seigneurie de Vez, ils donnaient conseil au roi d'acquiescer à la demande du sire. Ils ne manquaient pas d'ajouter, non sans finasserie, que la concession serait faite dans les termes de celle de 1221 en faveur de la descendance mâle du seigneur ; or celui-ci était sans enfant ; cela permettait d'espérer que le moulin neuf ne tarderait pas à faire retour au domaine.

Et le roi Charles le Sage donna son accord en 1380.(8)

## LE MILITAIRE

Il paraît en 1370 avec Raoul de Vez son frère et Guillaume de Taranne, comme homme d'armes de la compagnie du Grand prieur de France.

— 1374, il est à Théroouanne avec quatre écuyers de sa compagnie.

— 1376, il est devenu chambellan du duc Philippe de Bourgogne, frère du roi.

Les Archives Nationales ne détiennent pas moins de 37 documents le concernant de 1380 à 1395 (9). Il s'agit de quittances, procès verbaux de montres etc...Ce ne sont que des comptes qui, malgré leur sécheresse, témoignent d'une activité qui ne se ralentit pas. C'est d'ailleurs le moment où la Flandre se rebelle contre son comte, que le roi soutient.

---

8 - Arch. Nat. 40 - Trés. des chartes 45 & J. 160 B. n° 49  
Bataille (1598) Comité Archéol. Senlis 3<sup>e</sup> Sie X. 1895 P. 71

9 - Bibl. Nat. F. Franç. 21.539. P. 395

Bibl. Nat. Coll. Clairambault 1 P. 377 & 360 - 2 P. 20 & 26  
110. n° 151-152 - 155 à 170

Reg. 15 n° 61-19. n° 130-131

Bibl. Nat. Pièc. originales 622 - c 14.645 - n° 74-75-80-83-88-89-91. - 2952. c  
65.543. n° 4-5-6-10

— 1380, il comparait aux revues : d'abord à Arras avec 8 écuyers picards de sa suite - puis à Corbeil, toujours avec Pierre de Flavy - et ensuite à Gaillardon; il est alors en la compagnie de Mgr de Coucy, sous le gouvernement du duc de Bourgogne, à la poursuite des Anglais.

— 1382, d'abord à Troyes sous Mgr de Coucy; - huit mois plus tard, devenu lieutenant des maréchaux de France, cantonné à Amiens; il signe une quittance le 23 décembre, c'est-à-dire trois jours après l'affaire du pont de Comines, et quatre jours avant la victoire de Rosebecque, où son corps, celui de messire de Sempy se distingue. Jean de Vez a alors à sa suite 12 écuyers, ce qui porte sa compagnie à une centaine d'hommes.

— 1385, le voilà à l'Ecluse (Sluys, près de Bruges en Flandre Zélandaise), mais maintenant il est employé par le roi à inspecter les "*monstres*" (revues) des gens d'armes. L'Ecluse était entrepôt et grand port d'embarquement, c'est de là qu'en 1384 l'amiral de Vienne était parti pour déverser un corps expéditionnaire en Ecosse. Les préparatifs faits en 1385 pour le nouvel embarquement n'eurent pas de suite, mais ce fut plus sérieux l'année suivante.

Une concentration formidable était en place, la mer hérissée de mâts ressemblait à une forêt; le roi Charles VI et tous les grands noms de France y étaient, si bien que l'Angleterre se prenait à trembler. C'est le retard, la défection du duc de Berry, croit-on, qui fit avorter le départ.

Le gros de l'armée se dispersa, mais le seigneur de Vez en qualité d'inspecteur et de payeur des compagnies, resta en place à l'Ecluse de 1385 jusqu'en 1396. Il devait être au service du duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre; c'est alors que dut se terminer sa carrière militaire qui fut bien remplie.

Le dernier acte qui le signale à Vez, c'est l'aveu qu'il rendit en 1395 à Jean de Douy seigneur de Vaumoise, dont il était vassal pour la Muette, la chaussée du vivier de Wallu, un pré, une terre et un bois dans ce canton. On dit encore que la même année Jean, qui se trouve chambellan de Louis d'Orléans, obtient de lui, en considération de bons services, la permission de dresser à perpétuité une justice à trois piliers. Voilà l'origine certaine des fourches patibulaires qu'on voyait encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre Fonteneil et le chemin de Paris.

Le seigneur de Vez et d'Esquerdes, le constructeur évident du donjon réputé, s'éteignit en 1398-99. Ses fréquentes absences au foyer familial semblent expliquer qu'il ne laissa qu'une seule fille (10) : le nom s'éteignit avec lui. Son frère Raoul ne s'était manifesté que par l'octroi d'une lettre

---

10 - C'est par erreur que Carlier et ses suivants ont fait de cette demoiselle Jeanne, une fille de Robert de Saint-Clair. Elle épousera le seigneur de Châteaouvillain.

de rémission en 1373, et il n'est pas sûr qu'un autre chevalier, Guillaume de Vez, fut de leurs proches (11).

Aux termes de la création de la seigneurie de Vez par Philippe-Auguste, elle n'était transmissible que de mâle en mâle; à défaut elle devait faire retour à la couronne. Il n'en fut rien; cela est attribuable aux troubles de l'époque. Ce n'est que beaucoup plus tard que les fonctionnaires zélés du Valois s'acharneront par des poursuites interminables à empoisonner l'existence des l'Huillier-Nanterre 1501 - Allegrain 1623 - et des Thumery 1664, devenus seigneurs de Vez.

Il est flagrant qu'aussitôt le décès de Jean de Vez, sa veuve Marie Torote alias de Lamotte, et sa fille Jeanne de Vez, rendaient leurs devoirs féodaux de mutation: le 12 mars 1399 (n.st.) au comte de Fauquembergues pour le château et seigneurie d'Esquerdes, le 1<sup>er</sup> juillet suivant à Jean de Douy seigneur de Vaumoise, pour la Muette et les biens près de Wallu.

### LES TÉNÈBRES SUR LE VALOIS

Pour permettre de synchroniser les rares éphémérides qui se rencontrent sur Vez après la disparition du dernier Estrées-Vez, il paraît nécessaire d'exposer en gros la situation du Valois au cours des phases suivantes du long conflit national.

Elles sont déclenchées par les âpres rivalités des ducs d'Orléans et de Bourgogne, que permet la démente de Charles VI. L'assassinat du premier (1407) ne fait qu'exaspérer les parties qui tour à tour ont influence sur la cour. La chronique valoisienne peut dès lors se diviser en quatre périodes:

---

11 - Guillaume de VEZ est l'exemple des reîtres moins connus qui excellaient tant en vaillance qu'en grivèlerie, et qui, sans apanage vieillissaient sous le harnois. Jeune écuyer au service du roi il avait participé à l'expédition d'Allemagne, où il fut "*navré d'une lance parmi son corps*". Rentré en France en 1388 âgé de 21 ans, il fut hébergé à Vermandovilliers et, en pleine fête de Noël il déroba à son hôte un cheval; puis il alla échouer à Rozoy en Thiérache, où il vendit le cheval pour en acheter un autre qui lui semblait meilleur. Au temps de l'Ascension il vola, toujours à Rozoy un autre cheval à son compagnon Jean Dorgnis, ex-châtelain de la Ville aux Bois. La témérité le poussa à venir revoir son volé qui, non dupe, le fit incarcérer aux prisons du seigneur de Rozoy. Vez implora grâce au roi Charles V qui lui adressa sa rémission, moyennant restitutions et deux mois de prison au pain et à l'eau.

(Arch. Nat. JJ 136. n° 219)

Sans doute s'agit-il du même Guillaume de Vez, qui, en compagnie d'Hector de Vez figurait en 1412 à la montre de Mre Robert de Bar, et qui plus tard, en février 1430, abordant la soixantaine, fut des cinq qui en pleine guerre joutèrent à Arras, contre cinq seigneurs bourguignons sous la présidence du duc. Monstrelet (II. chap. L.XXXI) a relaté cet affrontement de champ clos. Les champions de France étaient de grand renom: Th. de Valperghe, Poton de Xaintrailles, Ph. d'Abrecy, Létendard de Milly et notre Guillaume. C'était leur compagnon Alardin de Monsay (souche des Harzillement du Soissonnais) qui leur servait les lances, tandis que Jean de Luxembourg remplissait le même office dans la partie adverse.

— 1<sup>e</sup>. 1410-1414. L'anarchie et le désordre sévissent en deux temps : le duc de Bourgogne manœuvre le roi, et il lance sur notre région Valeran de Saint-Pol qui réduit toutes les places fortes une à une (Montépilloy, Crépy, Béthizy, Pierrefonds, la Ferté-Milon et Villers-Cotterêts) 1411.

En 1413 la faction des Armagnacs est constituée et souveraine ; le jeune Orléans recouvre ses biens. Mais Jean-sans-Peur n'en reste pas moins agressif ; puis il établit un front de garnisons qui relie Senlis à Soissons en passant par Compiègne ; il cerne donc le Valois, et les saccages se succèdent. La cour riposte et c'est sa chevauchée dévastaatrice sur Compiègne, Soissons etc... 1414.

— 2<sup>e</sup>. 1415-1420. L'Anglais qui s'était reposé chez lui depuis trente cinq ans veut profiter de notre désaccord ; il descend en France et Azincourt se produit. Le chaos s'intensifie, car les factions françaises ne prennent pas conscience de la menace et elles continuent à s'entredéchirer.

A ce moment, 1418, le gouvernement Armagnac est chassé de la capitale, mais il a laissé chez nous des partisans qui organisent des flots de résistance. Leur tactique était de d'entretenir l'alarme au camp adverse par d'incessants coups de mains. Chassés d'un fort ces capitaines se réfugiaient dans un autre et continuaient leur petite guerre, dont le plat-pays faisait les frais.

Ainsi, si Senlis fut perdu, des garnisons des Armagnacs conservèrent Montépilloy, Crépy, Béthizy, Verberie, Saintines et Compiègne, autant de places qui capituleront devant les Anglo-Bourguignons en 1422.

— 3<sup>e</sup>. 1420-1429. Le traité de Troyes réunit Bourguignons et Anglais. Le grand capitaine Orléanais, Bosquiaux défenseur de Pierrefonds succombe et est exécuté en 1422. Seuls tenaient encore les forts de Fère et Nesle en Tardenois, et aussi Guise l'ultime réduit dauphinois ; tous tombent en 1423-24. Cette fois le Nord de la France, Valois y compris est sous la domination anglaise, le calme semble s'établir.

— 4<sup>e</sup>. 1429-1435. Sous l'impulsion de la Pucelle le parti de Charles VII sort de sa torpeur, la chevauchée du sacre se poursuit par la reconquête de Soissons, Compiègne, Senlis. Mais le repli sur la Loire de l'armée royale ramène le marasme, car l'ennemi ne cesse pas de tenir des garnisons au cœur du pays. Crépy par exemple ne sera finalement libéré qu'en 1435.

Cette fois les campagnes foulées n'en peuvent plus ; elles sont incultes en grande partie.

Quel rôle joua la forteresse de Vez, et quels furent ses détenteurs au cours de cette tragédie à tant d'épisodes ? - Carlier a écrit "*qu'elle soutint plusieurs sièges*", c'est bien disert, et pour cause !...

Le dépouillement des chroniques d'époque est désespérant ; il ne nous apporte aucun renseignement ; inclinons nous, le destin de Pierrefonds



lui-même n'est guère mieux étoffé. Les temps étaient tellement troublés que l'obscurité ou l'absence de textes se comprend.

Ce qu'il faut croire, c'est qu'ici comme en d'autres endroit mieux étudiés (Montépilloy, Nesle en Tardenois etc...), le château n'était plus aux mains de ses légitimes propriétaires, égarés quelque part dans la mêlée. Vez fut confisqué selon les factions occupantes, et concédé à tel capitaine qui souvent le confiait à un de ses lieutenants. Voilà ce qui explique les quelques noms étrangers que vont révéler les rares archives.

Mademoiselle Jeanne de VEZ figure dans deux actes de la seigneurie d'Esquerdes en 1406 et 1407 (12), elle est la propriétaire régulière; pourtant deux reçus de 1403 et 1410 affirment que le seigneur de Vez est Gobert de la BOVE seigneur de Silly. Avait-il épousé la veuve de Jean de Vez?... Rien ne le dit. Toujours est-il qu'il recevait du grainetier ducal de Crépy, les 9 pichets de blé du moulin d'Antiempont et, qu'en 1405 il se trouvait en procès au bailliage du Valois contre des vassaux (13).

Ce chevalier originaire du laonnois (Montchâlons) trouvera la mort à Azincourt en 1415.

Un membre de la famille détentrice du Plessis-aux-Bois, SAUSSET de TARANE aurait tenu la seigneurie de Vez; Bataille qui nous l'apprend, faisant œuvre d'archiviste est à croire; il est regrettable qu'il n'ait pas précisé de date.

En 1417 alors que les Armagnacs règnent encore à Paris, l'ayant-droit de la seigneurie, dont le nom n'est pas désigné, a négligé de présenter son aveu féodal. En conséquence les officiers du duc d'Orléans, de Crépy, décident la saisie de l'hôtel et terre de Vez; ils en donnent la garde à frère Gilles MOULONTIER, abbé du Lieu-Restauré dont on dit connaître "*la loyauté, prud'homme et bonne diligence*", il prête serment. En plus, commandement est fait à ceux qui ordinairement font les guets et garde du châtel, de lui être obéissants. Il ne faut pas trop s'étonner de voir un homme d'église accepter des besognes militaires; au cours de la guerre de Cent ans tous les ecclésiastiques des villes fortes furent astreints comme les laïcs aux devoirs de surveillance. Les charges du guet dont il s'agit étaient dûs par tous les manants de la seigneurie; elles ne les exemptaient pas toujours du droit de place, qui pouvait s'exiger lorsqu'en cas de trouble on demandait asile au châtelain.

En 1424 le nom du vrai maître de Vez apparaît, à la faveur de l'occupation bourguignonne semble-t-il; c'est Bernard de CHATEAUVILLAIN seigneur de Thil, Marigny et Vez; il constitue pour son procureur fiscal Georges de RAMONT écuyer, capitaine du château de Vez (12). Châteauvillain réapparaît trois ans plus tard, interpellé par les fontevristes de Longpré auxquelles il reconnaît le bien fondé de leur créance sur le moulin de Vez.

---

12 - Chartes de l'abbaye de Saint-Bertin - Duchesne: Maison de Châteauvillain.

13 - Bibl. Nat. Pièces orig. 485. cote 10.838 n° 4-6  
Arch. Nat. E. 416 B n° 65

Jeanne, héritière de Vez et d'Esquerdes, l'avait épousé aux alentours de 1410 (14); Bernard n'était alors qu'un cadet d'excellent lignage; bientôt (1439), le décès de son frère aîné fera de lui le chef de famille, égrenant ses seigneuries de la Champagne troyenne à la Bourgogne: Châteauvillain, Thil, Grancey, Marigny, Pierrepont et Neuilly.

Et voici qu'en 1429 réapparaissent des troupes naguère dites Dauphinoises et qui cette fois sont royales. Toutes les villes font leur soumission sans combat. Un revirement miraculeux s'est produit et qu'on doit à Jeanne d'ARC. L'armée traverse le Valois, elle entre à Crépy le 11 août, va affronter l'anglais à Montépilloy et rentre à Crépy le 13.

Il n'est aucun texte contemporain, aucun auteur ancien qui mentionne le passage à Vez de la sublime héroïne. Le désir de rendre un hommage local à la Sainte, a fait forger à des dates récentes des traditions. L'une d'elles est éclosée à Vez et elle s'est cristallisée lors des fêtes du 5<sup>e</sup> centenaire par la pose d'une plaque portant une date fixée arbitrairement, celle du 28 avril 1430 (15).

La Pucelle qui, seule à la cour, n'aspirait qu'à bouter l'envahisseur dehors, revint l'année suivante guerroyer dans nos contrées. Elle aborda le Valois en fin d'avril, et entra dans Compiègne assiégée le 13 ou le 14 mai. Son destin ne lui accorda plus que dix jours de liberté. Elle les employa avec une activité fébrile; rien ne s'oppose à ce qu'elle passât à Vez, mais rien ne le dit, on sait seulement qu'elle sortit vers Pont l'Evêque, poussa jusqu'à Soissons et revint à Crépy compléter son effectif d'hommes.

Compiègne demeura française, mais les hostilités ne cessèrent point dans la région. Une lettre du roi, datée de Montrichard en 1431, fixait le nombre d'hommes des garnisons dans la contrée, tentait de réglementer les "*appâtis*" (Réquisitions des troupes) et dressait une liste de fortins à demi-ruinés, non défendables mais servant de repaires aux hordes armées, qu'il faudrait raser. Vivières, Béthizy, Verberie et Saintines étaient du nombre (arch. Senlis EE. f<sup>o</sup> 5).

La détresse des populations était poignante. Les bourgeois de Beauvais et ceux de Senlis adressaient au loin en 1431 leurs messagers, pour prier les capitaines des châteaux de se réunir en un colloque à Senlis, où l'on allait discuter de trêves. Parmi ces capitaines éloignés se trouvaient ceux de Crépy, Villers-Cotterêts, Vivières et Vez. C'était un appel à l'humani-

---

14 - Ce qui peut se présumer du fait que les mariages de leurs enfants furent contractés en 1431 et 1437.

15 - Les premiers auteurs qui relatent le passage de Jeanne-d'Arc à Vez sont: Michaux 1868 (Hist; de Vill-Cotterêts) - Dujardin 1888 (Hist; du Valois) - Roch 1909 (Bull. soc. hist. Vill.Cotterêts) qui cite une source (chronique de Valsery) qu'il est le seul à connaître, et qui invoque une date erronée - enfin Barbier 1926 (Château de Vez) qui en dit plus... et qui, lui reporte le séjour à 1430.

nité; toute force armée de France ou d'Angleterre arrachait brutalement ses ressources au pays qu'elle occupait, par levée de tailles, par menaces et par pillage. Ainsi le peuple sans défense, étranger aux affaires politiques, était mis à contribution.

L'assemblée de Senlis se tint en janvier 1432; il s'y trouva les capitaines écossais de Crépy et celui de Villers-Cotterêts et Vivières (Thibaud de Cuise). On convint de soumettre une liste de forts à démanteler (Arch. Senlis EE.4).

Vezi qui n'apparaît pas dans ces textes était pourtant garnison; cela ressort de missives qui furent adressées, pour réquisitions semble-t-il, de Crépy en 1432, lors du séjour de Regnault des Fontaines gouverneur et bailli du Valois; lettres à Villers-Cotterêts, Vaumoise, Rivière d'Automne - d'autres portées par Ranier secrétaire du receveur du Valois, à Vez et la Ferté-milon (16).

On peut douter de l'efficacité des conciliabules qui se tinrent; le sort du bourg de Crépy témoigne des vicissitudes des environs: Crépy par exemple repris en 1432 par les Anglais - en 1433 par Charles VII - en 1434 enlevé d'assaut par les Anglo-Bourguignons de l'armée de Talbot et de l'Isle-Adam. Les français durent s'en ressaisir lors de leur traité de paix avec le duc de Bourgogne en 1435, et de suite une pièce nous signale son nouveau gouverneur.

Il s'agit de Gautier BRUSSAC (alias Broussac), à la fois capitaine de Crépy et de Vez. C'est un chevaucheur connu depuis longtemps, et qui figura avec éclat parmi les routiers de Charles VII sur les théâtres d'opérations les plus variés (Picardie, Champagne, Limousin, Normandie, Barrois, Bourgogne et Auvergne); il est aussi connu, comme tous ses congénères, en "écorceur".

Il a en 1436 pour lieutenant dans ses deux capitaineries qui nous intéressent Michaut DURANT qui, non moins écorceur, ne se contente pas de saisir le grain, mais incarçère le meunier. On conserve de lui ce billet: «... *confesse avoir reçu de Pierre Dolive, fermier du moulin bannier de Crépy, appartenant au duc d'Orléans, pour un an 3 muids de blé de mouture mesure de Crépy, pour la redevance envers ledit duc. Lesquels j'ai pris de fait sur ledit meunier par détention et emprisonnement de son corps. Ceci pour la garde et sureté de la ville et chastel du dit Crépy et pays environnant*». (17)

Brussac et Durant ne firent que passer, le premier mourra en 1439, tandis que le second poursuivra sa carrière. On pourrait le suivre avec les écorceurs en Lorraine, et en 1441 à la reprise de Creil et Pontoise.

En mars 1438, alors que la paix est conclue avec Bourgogne depuis 18 mois, le château de Vez héberge un hôte d'importance, le comte d'Etampes Jean de Bourgogne, lieutenant-général de Picardie pour le

---

16 - De Fleury; Voyage de R. des Fontaines à Crépy. Bull. soc hist. de Paris & Ile de France. 15<sup>e</sup> année. 1888.

17 - Bibl. Nat. Pièces orig. 54 a - 12.237 n° 2

grand duc, qu'il appelle son oncle. Le fait nous est appris par les archives de Compiègne, qui signalent que Guillaume et Raoul de Flavy vont le visiter. Ils se connaissent, hier encore d'Étampes tentait de réagir contre les pilleries que les Flavy exerçaient au grand dommage de la banlieue de Noyon. Quant à Guillaume, petit-fils du féal de Jean de Vez, et dernier témoin de la bravoure de Jeanne d'Arc, il est personnage suffisamment connu : par son énergique défense de Compiègne, par sa brutalité, et aussi par son mariage soissonnais qui finalement lui sera fatal.

Un épisode que Monstrelet rapporta (II. Chap. CCXLVI) vient clore la chronique du château, il est daté de 1440. La contrée non encore en convalescence et ses garnisons, souffraient de privations. Il n'était plus permis d'aller fourrager sur les lieux que tenait le duc de Bourgogne mais il se trouvait qu'un de ses lieutenants, Jean de Luxembourg, s'était refusé à adhérer au traité d'Arras et occupait des régions assez voisines. Il ne semblait pas interdit aux garnisons de Crépy et de Vez d'aller razzier dans cette direction.

Une expédition fut organisée par Gilbert de la ROCHE emmenant une centaine d'hommes, s'avança en direction de Nesle en Santerre. L'opération faite, la troupe, suffisamment chargée de butin denrées et bestiaux s'en revenait satisfaite. L'angoisse leur apparut au franchissement de la rivière d'Oise, au dessous de Royallieu, les hommes d'armes de Luxembourg lancés à leur poursuite les avaient rejoints.

Contre David de Poix gouverneur de Guise, Guyot de Béthune, Antoine de la Bannière gouverneur de Ham et Antoine de Belloy, les pillards valoisiers empêtrés au passage du bac se trouvaient en mauvaise posture ; ils furent déconfits. Le seigneur de la Roche y perdit la vie, une partie de ses hommes fut mise à mort, la plupart de ceux qui furent conduits prisonniers dans les quartiers picards, ne trouvèrent pas grâce devant l'homme qui avait vendu la Pucelle. Il les fit pendre incontinent.

De la mêlée il n'est qu'un certain officier, Rassilié, qui parvint à s'enfuir accompagné de 8 ou 10 de ses gens. Quant au butin il fut bien entendu récupéré par les volés.

Cette dernière occupation connue du château, coïncide presque avec la réapparition du couple de légitimes seigneurs de Vez, confortablement établis dans leurs terres moins tourmentées, du Vallage et du Bassigny. Dès que cela fut possible les Châteauvillain se défirent de leurs propriétés lointaines et flagellées. En 1442, après acte préparatoire de l'année précédente, Bernard seigneur de Châteauvillain, Grancey et Pierrepont et Jeanne de Vez vendaient leurs seigneuries d'Esquerdes et Fontaine-Ayen les Arques à Jeanne de la Trémoille (18).

---

18 - L'acheteuse, veuve de Philippe du Bois, s'était remariée vers 1417 à Jacques de Crèveœur, chambellan du duc de Bourgogne. Leur fils Philippe de Crèveœur s'illustra dans le parti Bourguignon, puis sous Louis XI et Charles VIII. Il avait rebâti le château d'Esquerdes (Pas-de-Calais), il est connu dans l'histoire sous le nom de maréchal d'Esquerdes.

Après cette date, et peu avant 1446 ils procédaient à la rente de Vez, faite à un certain Guillaume Odes dit de Lodes et à sa femme Huguette Le Jay, qui étaient au service de "la Belle Agnès" Sorel (19).

C'est cet Odes qui réunira à la seigneurie le fief qui en avait été détaché au bénéfice des Degny et Saint-Clair.

Quant à Jeanne de Vez, dernière de son nom, elle survécut à son mari qui mourut en 1452. Elle le rejoignit sous une dalle gravée, dans la chapelle funéraire familiale de l'église collégiale de Châteauvillain.

Bernard ANCIEN

---

19 - Comte de Chastel de la Howarderie Neuvireuil: "Un cartulaire de la Howarderie" - Tournai. 1889. - L'extrait qui suit semble désigner l'origine des fonds qui permirent aux Odes de se rendre propriétaires de Vez, et aussi le libre comportement de leur fille aînée qui hérita du château. Cette demoiselle Loyse de Lodes avait épousé Lion du Chastel, vaillant officier du duc de Bourgogne, mariage que n'avait pas approuvé la famille de l'époux.

«... se maria à sa volonté, à la fille de Guillaume de Lodes, qui ne fut du gré de Mgr son père ne par le advis de nuls de ses parents et bien veullans, combien que elle fut des plus belles de son temps, et s'y avoit de grands biens apparens, telz que la terre de Wé en Valloys, quy vault mieulx de cent livres de gros par an et sy ne fut oncques la place faicte pour 60 000 escus.

Mais le dict Guillaume et sa femme les avoient acquis en gouvernant la dame par amours du roy Charles septiesme, nommée la belle Agnez, et non obstant que la dessus dite femme dud. Mre Lyon se gouvernast ainsy qu'il luy pleut, volut le dessus dict avoir et tenir pour son héritière une fille de elle nommée Hughette, quy fut née audict Vé après se estre retirée de son dict mary».

---

#### BIBLIOGRAPHIE

CARLIER : Histoire du duché de Valois. 3 vol. 1764

..... (Elie PAILLET) Notice historique sur Vez. 1857

J. FLAMMERMONT : Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans 1405-1441. Mém. soc. d'hist. de Paris & Ile de France. T.V. 1878

..... (de Fleury) : La collégiale de Saint-Thomas les Crépy... 1884

Eug. BARBIER : Le château de Vez. 1926

Jean MESQUI : Châteaux dans le Valois. Mémoire rendu à l'école polytechnique. 1974

Jean MESQUI : La fortification dans le Valois du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, et le rôle de Louis d'Orléans. Bull. Monumental 1977.